

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 51 (1906)
Heft: 6

Artikel: L'artillerie de campagne au combat
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-338467>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ARTILLERIE DE CAMPAGNE

AU

COMBAT

Le nouveau règlement sur le service et l'instruction de l'artillerie de campagne suisse, armée du matériel à recul sur affût, a été mis provisoirement en vigueur par le Conseil fédéral, le 7 juillet 1905. La traduction française, publiée au commencement de 1906, nous fournit l'occasion de présenter aux lecteurs de la *Revue* la partie de ce règlement qui offre le plus d'intérêt pour les officiers d'infanterie, celle qui traite de l'emploi de l'artillerie au combat.

Cette partie, la X^e, constitue une instruction générale ayant pour point de départ l'idée que des prescriptions, même très larges, réglant la manière d'employer correctement l'artillerie ne prévoiront jamais tous les cas et seraient illusoires. L'auteur du règlement a donc voulu éviter toute forme plus ou moins schématique, aussi n'a-t-il introduit là aucun sous-titre.

Dans cette reproduction, tout en conservant le texte officiel, nous chercherons, pour en faciliter l'examen, à grouper les dispositions réglementaires, et nous leur donnerons les titres suivants :

- I. Principes généraux sur le rôle et l'emploi de l'artillerie.
- II. Principes généraux sur le déploiement de l'artillerie.
- III. Reconnaissances de l'artillerie. Occupation des positions d'attente.
- IV. Occupation des positions de tir.
- V. Conduite du feu.
- VI. Changements de position.
- VII. Remplacement des munitions.
- VIII. Mesures de sécurité.
- IX. Conclusions.

I. Principes généraux sur le rôle et l'emploi de l'artillerie.

L'action de l'arme principale, l'infanterie, décide le combat. Le feu de l'artillerie accroît la force de combat de l'infanterie. La puissance du tir de l'artillerie aux grandes portées rend possible l'approche de l'infanterie aux distances où le feu du fusil devient efficace. Elle oblige l'adversaire à se déployer de bonne heure, rend difficile l'attaque de l'infanterie ennemie, gagne le temps nécessaire à notre propre déploiement. En combattant l'artillerie adverse, elle l'empêche de soutenir son infanterie et de diriger son feu contre la nôtre. L'efficacité du feu de l'artillerie procure à nos troupes des points d'appui et permet de disposer plus librement de la puissance de feu de l'infanterie.

L'action de l'artillerie doit, par suite, s'exercer en liaison constante avec celle de l'infanterie.

L'artillerie a une mobilité restreinte, qui accroît les difficultés qu'elle rencontre pour utiliser le terrain dans les mouvements et le combat; elle est très vulnérable quand elle ne se trouve pas en formation de feu; il lui faut du temps pour exécuter les opérations nécessaires préparatoires à son entrée en action. L'artillerie doit donc faire tous ses préparatifs de combat en liaison intime avec l'infanterie, sous la protection de celle-ci, et entrer en action dans le cadre d'une infanterie prête au combat.

Le déploiement et l'action de l'artillerie sont par conséquent dépendants du déploiement et de la situation de l'infanterie, dans les conditions d'espace fixées par le terrain.

II. Principes généraux sur le déploiement de l'artillerie.

Le déploiement de l'infanterie est le point de départ des mesures préparatoires de combat de l'artillerie et de l'entrée en action de cette arme. Le but du combat et la situation tactique, la praticabilité du terrain pour l'artillerie sur le champ de bataille et dans le rayon des mouvements de troupes, peuvent amener à subordonner momentanément l'action de l'infanterie aux conditions d'emploi de l'artillerie; *mais le but en vue duquel on a donné de l'artillerie aux troupes, le but de l'emploi de cette arme, est toujours d'appuyer par son feu l'infanterie dès le début jusqu'à la fin du combat, de mettre en jeu toute sa puissance pour que l'infanterie arrive à gagner la supériorité du feu et la conserve.*

La quantité d'artillerie attribuée à une fraction de troupes dépend du nombre des pièces disponibles, de la force jugée nécessaire pour que ces troupes puissent obtenir le résultat cherché, de l'espace disponible pour le déploiement de l'infanterie et de la facilité avec laquelle le secteur de terrain se prête à l'emploi de l'artillerie.

Le but du combat, la situation tactique et les conditions du terrain concourent pour influencer de la manière la plus variable *le mode et la forme* de l'emploi de l'artillerie; mais le *but réel*, qu'il ne faut jamais perdre de vue, reste toujours le même: « L'artillerie doit à tout instant être prête, en mettant en jeu toute sa force, toutes les pièces disponibles, à appuyer l'infanterie et à éteindre le feu ennemi. »

Pour arriver à ce résultat, il ne suffit pas d'accroître la puissance du feu

de l'infanterie en adjoignant de l'artillerie à cette arme ; *mais il faut employer l'artillerie de telle façon que, dès le début, la supériorité de son feu sur l'artillerie adverse soit aussi assurée ou puisse être obtenue.*

Ce sont les ordres du commandant supérieur des troupes qui préparent le déploiement des unités subordonnées, déterminent les conditions de temps et d'espace pour la mise en ligne de l'artillerie, le commencement et le mode de sa coopération et lui assurent dans le cours de la lutte une action répondant au but du combat et à la situation tactique. La remise de ces ordres en temps opportun à l'artillerie est la première condition pour que celle-ci puisse agir correctement. Pour bien exécuter les ordres, le commandant de l'artillerie doit être orienté sur ce qu'on sait de l'ennemi, sur la situation et le mouvement des troupes amies et sur les intentions du commandant supérieur. Cette orientation le met en état d'agir avec initiative conformément aux intentions du commandant des troupes et de préparer l'exécution des ordres qu'il doit s'attendre à recevoir. Le défaut d'ordres ne disculpe jamais une artillerie inactive ou qui néglige de soutenir l'infanterie. Les mesures prises sur la propre initiative de l'artillerie doivent être portées à la connaissance du commandant des troupes. Aussi longtemps que ses devoirs le lui permettent, le chef de l'artillerie reste auprès du commandant des troupes ; quand il s'en éloigne, il laisse auprès de lui un officier pour en recevoir les ordres.

La batterie est l'unité d'artillerie la plus faible que l'on emploie isolément au combat ; toutefois, par exception et temporairement, des sections isolées peuvent être appelées à agir dans des cas spéciaux.

Si une seule batterie est attribuée à une fraction de troupes, le chef de batterie se tient d'abord auprès du commandant de cette troupe ; la batterie est placée sous les ordres du remplaçant de son chef jusqu'au moment où elle s'engage au combat ; le chef de batterie en reprend alors de nouveau le commandement direct. Dans les corps de troupes plus considérables, le chef du groupe de batteries ou le commandant du régiment d'artillerie se tient d'abord auprès du commandant supérieur. L'état-major de celui-ci ne doit cependant pas être accru alors outre mesure par l'appel prématuré de chefs subordonnés et de personnel auxiliaire trop nombreux. Le chef de régiment d'artillerie qui accompagne le commandant supérieur laisse pendant la marche les chefs de groupe réunis en tête du gros ; les chefs de batterie restent avec leurs unités et ne doivent être appelés à s'en éloigner que pour le temps nécessaire à leur orientation.

Par suite des difficultés que notre terrain offre presque partout aux mouvements des batteries, il est rarement avantageux de placer plusieurs régiments d'artillerie sous un commandement unique, l'unité de direction devenant une cause de retards. Il vaut mieux mettre sous les ordres directs d'un corps de troupes un seul régiment d'artillerie ou, souvent aussi, un groupe de batteries, ou même, là où il le faut, une batterie, déjà avant ou pendant le déploiement. Ces unités d'artillerie ont à coordonner leur action, d'après les intentions générales du commandant supérieur, avec celle des corps de troupes auxquels elles sont attachées. Les états-majors supérieurs de l'artillerie viennent en aide au commandant des troupes en prenant les mesures nécessaires à la bonne répartition de l'artillerie ; pendant le cours du combat, ils préparent tout ce qui peut favoriser l'action des groupes isolés d'artillerie en liaison in-

time avec leurs corps de troupe. Conformément aux intentions du commandant supérieur, ils concentrent là où il est nécessaire et possible les feux de plusieurs groupes d'artillerie en vue d'un résultat profitable à l'ensemble des troupes. Les chefs d'artillerie des diverses fractions de troupes doivent être complètement orientés, même sur la situation et les mouvements des troupes voisines, afin de pouvoir, là où c'est utile et praticable, renforcer *de leur propre initiative* le feu d'autres groupes d'artillerie.

En règle générale, pendant que l'infanterie se met en ligne, l'artillerie prépare son déploiement. Les batteries, les groupes, les régiments, sous la protection et dans le cadre de l'infanterie serrent aussi loin en avant que le permettent la situation tactique, les couverts, la viabilité, enfin les conditions assurant un déploiement avantageux. Suivant la praticabilité du sol et la manière de mettre à profit le terrain, on pourra alors déjà répartir avantageusement derrière des secteurs déterminés du front les unités d'artillerie qui se trouvent à la suite les unes des autres dans les colonnes. Les batteries ont besoin d'une protection spéciale quand l'incertitude sur la situation tactique dans un terrain sans vues d'ensemble et peu praticable oblige à tenir d'abord l'artillerie loin en arrière pendant que l'infanterie exécute son déploiement. On y pourvoira au moyen de troupes d'infanterie ou de cavalerie jusqu'au moment où, en s'engageant dans le combat, l'artillerie sera rentrée en liaison plus étroite avec l'infanterie.

III. Reconnaissances de l'artillerie. Occupation des positions d'attente.

C'est au commandant de l'artillerie, qui dispose d'un personnel auxiliaire, qu'incombe le devoir de prendre les *mesures préalables* pour que l'artillerie puisse préparer son déploiement d'une manière correcte. Pour cela, il faut, outre la connaissance précise de la situation tactique et de l'ensemble du terrain, prendre des dispositions pour reconnaître rapidement, au point de vue de leur utilisation par l'artillerie, les secteurs de la zone de déploiement. Ces mesures préparatoires assurent l'exécution rapide, correcte, des ordres qui seront donnés dans la suite par le commandant supérieur pour le déploiement de l'artillerie.

En prenant en temps opportun et d'une manière juste les mesures préparatoires, on contribue puissamment à assurer à l'artillerie dans les périodes suivantes du combat le succès de son feu; on lui donne la possibilité de soutenir l'infanterie de bonne heure, d'obtenir dès l'abord ou tout au moins bientôt la supériorité du feu dans la lutte contre l'artillerie ennemie. Dans le cours du combat, réparer des oublis ou faire face aux conséquences de mesures préparatoires défectueuses est souvent impossible ou n'est réalisable qu'au prix de lourds sacrifices.

Avant que le déploiement de l'artillerie puisse être exécuté conformément aux ordres du commandant des troupes, il faut faire une reconnaissance exacte des secteurs où les batteries seront placées, de même que du terrain qui sera parcouru pour arriver en position.

La reconnaissance définitive sera d'autant plus sûre et rapide que les chefs de régiment d'artillerie et les chefs de groupe (chef de batterie pour batterie

rattachée isolément à une troupe) seront mieux orientés non seulement sur la situation tactique, mais aussi sur les conditions du terrain en général (secteurs qui se prêtent avantageusement à la mise en ligne de l'artillerie ? nombre de batteries qu'on y peut placer ? viabilité ? couverts pour la marche d'approche ?). *Une répartition correcte du travail de reconnaissance a ici la plus grande importance* : elle prévient les pertes de temps et rend possible une reconnaissance exacte. Les chefs supérieurs de l'artillerie, qui, ayant accompagné les commandants de troupes, sont en général rapprochés du secteur à reconnaître exécutent rapidement à grands traits pour leurs unités subordonnées une reconnaissance générale de la position à occuper et de la zone d'approche. Ils confient au personnel auxiliaire la détermination des détails nécessaires à connaître. Le chef de l'artillerie fait pendant ce temps venir vers lui les chefs des unités subordonnées et leur donne ses ordres pour l'occupation des positions (IX). D'après ces ordres, les chefs subordonnés déterminent, sur l'espace qui leur est assigné, les détails relatifs à leurs batteries. Si le personnel auxiliaire des états-majors a été employé en temps utile pour l'exploration préparatoire de la zone d'approche au point de vue de la viabilité et des couverts, il devient possible et il est avantageux pour la rapidité de la mise en ligne, de faire avancer les batteries et les groupes dès que le front à occuper et ses secteurs ont été fixés d'une manière générale. Pendant que le mouvement s'exécute, on achève de préciser les détails.

Pour cela, d'après les ordres des chefs de régiment et de groupe, on conduira les batteries, en utilisant au mieux les couverts, dans une *position d'attente*. La position d'attente doit être à l'abri des vues de l'ennemi et aussi rapprochée que possible des positions de combat à occuper.

On doit faire toutes les reconnaissances et occuper la position d'attente sans éveiller en aucune façon l'attention de l'ennemi. Le personnel auxiliaire des états-majors conduit les groupes et les batteries dans les positions d'attente ; les chefs restent en avant pour observer le champ de bataille. En règle générale, pendant que leurs unités vont occuper les positions d'attente, les commandants de batterie sont appelés en avant auprès de leurs chefs ; ceux-ci les orientent alors sur les détails relatifs aux emplacements de tir de leurs batteries, ainsi que sur la manière de les occuper, et leur donnent leurs ordres pour le combat. La situation tactique et le terrain indiquent aux chefs de batterie jusqu'à quel point dans la suite ils doivent orienter les chefs de section et les sergents, suivant que la batterie peut être amenée en position par de simples commandements ou qu'il est nécessaire de désigner isolément les emplacements des pièces, etc.

La formation des batteries dans la position d'attente dépend des couverts et de la praticabilité du terrain. Si le terrain désigné pour le déploiement et pour la mise en batterie est complètement à l'abri des vues de l'ennemi, si la ligne de tir est à peu près exactement donnée, il sera avantageux de faire coïncider la position d'attente avec la position de combat. Les pièces, prêtes à tirer, attendent alors à couvert les ordres pour l'ouverture du feu. Si le terrain ne permet pas d'arriver jusque sur la position de tir sans être vu, on choisira la position d'attente la plus rapprochée, en l'occupant de façon à en pouvoir déboucher d'une manière rapide et simple pour se déployer au combat. Dans la position d'attente, on doit prendre toutes les mesures de nature à faciliter une ouverture du feu sûre et correcte.

Il est avantageux d'amener les batteries *isolément* dans des secteurs défilés voisins de leur zone de déploiement et d'éviter ainsi la mise en ligne de grandes unités d'artillerie à partir d'une même position d'attente.

L'influence de l'artillerie sur la situation tactique dépend en grande partie d'un déploiement soigneusement préparé et exécuté en bon ordre. Des mesures défectueuses ont aisément pour conséquence de priver les troupes, déjà au commencement du combat, d'une coopération suffisante de l'artillerie. Le choix et l'occupation corrects des positions d'attente sont une garantie que la mise en ligne se fera en bon ordre. Dans les grandes unités, la bonne répartition des positions d'attente rend possible le déploiement simultané de forces considérables d'artillerie et assure la supériorité du feu.

La mise en ligne de l'artillerie doit par conséquent, en général, être préparée par l'occupation préalable des positions d'attente. On ne s'écartera de cette règle qu'au cas où la situation critique de notre infanterie ou l'efficacité du feu ennemi ne permettront pas de l'appliquer, ou encore quand les circonstances tactiques et les conditions favorables du terrain rendront possible un déploiement en bon ordre directement à partir des colonnes de marche.

IV. Occupation des positions de tir.

C'est au chef de batterie de conduire sa batterie sur l'emplacement de tir qui lui est assigné. Dans le cas seulement où il convient de faire arriver les batteries simultanément, les chefs de groupe auront à donner des ordres détaillés ; en général de simples indications tactiques suffiront. Les chefs de régiment ou de groupe déterminent le moment où commenceront les mouvements pour occuper les positions ; pour cela ils indiquent l'heure précise ou conviennent de signes (d'un signal) ou emploient d'autres moyens.

Tant que des circonstances pressantes n'exigent pas l'entrée en action la plus rapide de l'artillerie, on doit occuper la position de tir en restant aussi à l'abri des vues ennemis que possible. Partout où le terrain n'offre aucun masque ou ne donne que des couverts insuffisants, on cherchera à atténuer l'effet du feu ennemi en exécutant avec énergie et rapidité un déploiement correct.

Si l'on doit, peu avant d'arriver sur une position de tir abritée des vues, traverser un terrain aperçu de l'ennemi, il est souvent sans utilité d'exécuter une mise en batterie soigneusement dérobée, en retardant ainsi l'ouverture du feu.

Pour le placement des batteries et des pièces sur les positions qui leur sont assignées, on se conformera aux prescriptions des parties VIII (manœuvres de la batterie) et IX (manœuvres du groupe). En établissant les batteries suivant les exigences imposées par le bon effet du tir, tout en utilisant de la manière la plus soigneuse les couverts du terrain, on assure à leur feu l'action la plus efficace et la plus durable.

Rappelons ici encore qu'il ne convient absolument pas de réduire le front d'une batterie à moins de 60 m. (intervalles de 20 m.), car on ne ferait par là qu'accroître notablement l'efficacité du tir ennemi sans le moindre avantage pour notre conduite du feu et encore moins pour l'utilisation correcte du terrain. L'existence d'intervalles suffisants entre les batteries est une condition essentielle de la conduite correcte du feu dans chaque batterie. Le placement

de nombreuses batteries en longues lignes continues est désavantageux, parce qu'on gène ainsi les mouvements de l'infanterie amie et on crée des conditions favorables à l'effet du feu ennemi. Le mieux, c'est en général, de répartir les batteries en plusieurs groupes. Dans notre pays accidenté, c'est souvent le seul moyen permettant de soutenir efficacement l'infanterie sur les divers points du champ de bataille et en outre, dans les cas importants, comme pour combattre l'artillerie ennemie, de concentrer les feux nécessaires. Ces groupes d'artillerie ont non seulement à appuyer l'infanterie qui se trouve dans leur rayon d'action immédiat, mais ils peuvent fréquemment être à même de soutenir de la manière la plus efficace par leur tir, notamment par des feux d'écharpe, les troupes voisines. Là où le front de déploiement est restreint, on peut aussi chercher à renforcer les feux de l'artillerie en établissant des batteries sur deux lignes, ce qui est exécutable surtout en terrain accidenté. La distance d'une ligne à l'autre ne doit pas être inférieure à 500 m., à moins que la différence de niveau ne soit considérable.

Il est avantageux de placer les batteries assez loin en arrière de la crête des collines pour les dérober aux vues de l'ennemi, surtout quand par là on ne diminue pas trop l'action du feu sur les diverses parties du champ de bataille et quand il est possible, en tirant par dessus la crête, de battre aussi les abords de la position. Dans ces conditions, il convient d'utiliser tous les masques (haies, lisières de bois) pour dissimuler la position de combat, en particulier lorsque ces masques gênent le réglage du tir ennemi, les pièces se trouvant en arrière, à une distance de 150 à 200 m. et davantage, de telle façon que l'ennemi ne puisse déterminer l'emplacement exact de chacune d'elles.

Pour combattre une artillerie déjà en position, il peut devenir nécessaire de chercher dès l'abord des emplacements de batterie tout à fait couverts ou masqués. Dans ce cas, il ne faut pas oublier que très souvent ces batteries masquées sont hors d'état de remplir leurs autres tâches de combat ou ne le peuvent qu'après avoir exécuté des changements de position qui font perdre du temps ; il convient donc alors d'assurer encore l'appui de l'infanterie par d'autres batteries.

On ne saurait tirer avec succès de positions complètement à couvert ou tout à fait masquées que si la liaison entre la batterie et le commandant qui en dirige le feu et qui observe le tir est à la fois sûre et simple. *En recherchant de telles positions, on ne doit jamais perdre de vue le but réel de l'action de l'artillerie au combat.*

Il est nécessaire, pour assurer un effet du tir suffisant et durable, de pouvoir disposer près des pièces d'une grande quantité de munitions. C'est pour cela que l'on place sur les arrière-trains une partie des munitions de l'avant-train des caissons (VIII^e partie). Quand les positions peuvent être occupées à l'abri des vues de l'ennemi, il est aussi permis de vider complètement les avant-trains de caisson avant qu'ils s'éloignent des pièces en batterie. Les arrière-trains de caisson et les corbeilles à munitions seront disposés assez près des pièces pour que les projectiles puissent être remis aux servants avec facilité aussi à couvert que possible, de telle sorte que l'ensemble de la pièce présente une surface vulnérable minimum.

V. Conduite du feu.

Les buts ou les secteurs du front ennemi à battre, ainsi que l'ouverture du feu, sont en général déterminés par les ordres du commandant des troupes. Les chefs de l'artillerie ont à répartir le feu de leurs unités sur les objectifs. Quand plusieurs batteries tirent sur le même objectif, les chefs supérieurs indiquent la méthode à employer pour le tir de réglage. On tiendra aussi écartés que possible les uns des autres les points de réglage des diverses batteries ou on ne fera exécuter le tir de réglage que par une seule batterie (une seule pièce). Les batteries à qui la fourchette est transmise pour servir de base à leur tir, vérifient d'abord cette fourchette par des coups isolés ou par des salves en feu de vitesse pour s'assurer si les données reçues forment aussi pour leur tir une base certaine. En général, on obtient le meilleur résultat en assignant des secteurs exactement délimités à chacune des batteries qui doivent en commun battre le même but. Toutefois, si des groupes ou des batteries ne peuvent que dans le cours du combat réunir leur feu à celui d'autres groupes de batteries dont le feu est déjà réparti sur un objectif commun, ce renforcement ne doit causer aucun retard, ce qui exclut les longues transmissions d'ordres qui seraient nécessaires pour modifier les secteurs assignés aux batteries. Un genre de feu convenablement choisi, différent de celui qui est employé par les batteries déjà engagées (feu successif ou salves en feu de vitesse), permet le renforcement immédiat de l'effet du tir sans rendre impossible pour chacun des deux groupes d'artillerie l'observation de son tir. Le choix judicieux des points de réglage pour l'artillerie qui renforce prend ici une importance spéciale. Il faut aussi établir la liaison entre les deux groupes d'artillerie.

La direction technique du tir incombe au chef de batterie. Quand le groupe est réuni, le chef de groupe peut faire parvenir aux batteries des indications pour améliorer l'effet de leur tir. Il s'appuie pour cela sur sa propre observation du tir ou sur celle d'officiers qualifiés, placés en des points favorables, en liaison facile avec le groupe. Le commandant de régiment est en général complètement occupé par les mesures qu'il doit prendre pour assurer l'emploi tactique correct du feu de ses groupes et la concordance constante de leur action avec celle de l'infanterie.

Plus la préparation de l'ouverture du feu aura été complète et judicieuse, mieux on pourra obtenir un succès en surprenant l'adversaire par un feu soutenu, efficace au bout du temps le plus court.

La situation tactique obligera, dans la plupart des cas, à répartir le feu d'un certain nombre de batteries sur divers secteurs de la ligne ennemie, mais le commandant de l'artillerie doit néanmoins chercher à *concentrer les feux les plus puissants sur le secteur dont l'importance est décisive dans la phase présente du combat*.

Si, au commencement du combat, on doit diriger le feu sur des buts contre lesquels l'emploi d'un nombre restreint de batteries suffit complètement (infanterie), il ne convient pas de mettre en action contre eux plus de pièces qu'il n'est nécessaire pour obtenir le résultat cherché, ce qui dévoilerait à l'ennemi le déploiement de notre artillerie. Mais dès le début, de même que pendant tout le cours du combat, chaque pièce disponible doit être tenue prête à entrer en action. Particulièrement dans la lutte contre l'artillerie ennemie, l'interven-

tion soudaine de feux aussi puissants que possible peut avoir une influence décisive. La grande distance à laquelle l'artillerie peut exercer son action, permet ici une efficace concentration des feux de groupes de batteries occupant des emplacements écartés les uns des autres et procure souvent les avantages de feux enveloppants. Les difficultés du terrain non seulement imposent dans ce cas aux chefs de l'artillerie de grandes obligations, mais rendent nécessaire aussi l'initiative de subordonnés énergiques, agissant en connaissance de cause.

La marche du combat, les modifications qui se produisent dans l'importance des objectifs, provoquent les changements de but. Il convient ici de bien mettre en garde l'artillerie contre l'éparpillement du feu et contre une dépense de munitions injustifiée, faite à la légère. Quand un groupe de batteries est réuni, son chef ordonne les changements de but en se conformant aux indications générales reçues du commandant supérieur. S'il y a urgence à s'en écarter, il doit prendre les dispositions nécessaires et en donner avis au chef supérieur. Les batteries opérant une action isolée ou qui sont séparées des autres procèdent d'après les mêmes principes.

VI. Changements de position.

Le chef de l'artillerie qui occupe une position, doit ordonner de lui-même les mesures voulues pour améliorer l'emplacement de ses batteries.

Un *changeement de position* peut devenir nécessaire pour accroître l'effet du feu, pour éviter de mettre en danger les troupes amies en tirant par dessus elles, pour soutenir directement l'infanterie. *L'ordre de changer de position est donné par le commandant des troupes.* Un changement de position se fait toujours par échelons. Il faut l'opérer de façon que pendant son exécution l'infanterie ne soit jamais privée de l'appui du feu de l'artillerie. *Tous les chefs de l'artillerie, des chefs de batterie aux plus élevés en grade, ont le devoir de tout préparer pendant le cours du combat pour pouvoir exécuter rapidement un changement de position probable, lorsqu'il deviendra nécessaire.* Il faut, pour cela, reconnaître la viabilité en arrière de l'infanterie qui gagne du terrain, la situation tactique dans les secteurs cachés aux vues directes, rechercher s'il est possible de faire avancer l'artillerie pour continuer à appuyer l'infanterie, comment elle se portera en avant et où elle prendra position. Lorsque les troupes amies avancent, les chefs de régiment et de groupe quitteront leur place auprès des batteries pour se rendre compte eux-mêmes de la manière dont il conviendra d'employer l'artillerie. Ils ont à désigner leur remplaçant sur la position d'artillerie. Ils font savoir au commandant des troupes (au chef supérieur de l'artillerie) le résultat de leurs reconnaissances et demandent, en cas de nécessité, l'autorisation de faire avancer certaines batteries.

Si la marche du combat fait prévoir un mouvement en retraite, les chefs de l'artillerie ont le devoir de reconnaître, d'après les ordres du commandant supérieur, des positions de repli et les parcours à suivre pour y arriver. Les chefs de batterie continuent à se tenir sur le front de combat et protègent par le feu de leurs pièces la rupture du combat de l'infanterie. Les batteries qui ne reçoivent aucun ordre de retraite restent en position.

Pendant l'exécution de tous ces préparatifs, la liaison entre les chefs supé-

rieurs de l'artillerie et le commandant des troupes ne doit jamais être interrompu. Le chef supérieur de l'artillerie doit rester constamment tout à fait au courant des intentions du commandement des troupes; il doit pouvoir apprécier clairement par lui-même la situation tactique dans les détails qu'il lui importe de connaître et donner des ordres simples et précis. Dans ces conditions seulement, il sera possible au chef de l'artillerie de diriger d'une manière utile à l'ensemble, dans toutes les péripéties du combat, les batteries placées sous son commandement.

VII. Remplacement des munitions.

Une batterie au combat pourvoit au remplacement des munitions consommées, d'abord en ayant recours à ses caissons de ravitaillement et à son échelon de munitions. Les munitions des avant-trains des pièces seront autant que possible laissées intactes. Tout le remplacement des munitions sera organisé par l'officier de batterie agissant de sa propre initiative, de sorte que le chef de batterie puisse se consacrer complètement à sa tâche de combat. En cas de destruction de matériel ou de pertes d'attelages, l'officier de batterie prendra les mesures nécessaires pour que jusqu'au dernier moment il y ait disponibles pour les pièces des avant-trains chargés de munitions et des attelages, ainsi que tous les caissons qu'il est encore possible d'employer.

L'emplacement des avant-trains et de l'échelon de munitions dépend du terrain (voir VIII^e et IX^e parties). Grâce au paquetage à corbeilles, on peut en bien des cas employer avec avantage l'apport direct des munitions par les canonniers. S'il y a lieu d'égaliser les quantités de munitions entre les batteries d'un groupe, les ordres nécessaires sont donnés par le chef de groupe.

Le remplacement ultérieur des munitions est assuré par les compagnies du parc de corps. Pour pouvoir remplir leur tâche, celles-ci doivent être animées de la ferme volonté d'amener leurs munitions, de leur propre initiative, en toute circonstance, à proximité de l'artillerie engagée au combat.

VIII. Mesures de sécurité.

Pendant le déploiement et le combat, la sécurité de l'artillerie doit être assurée par la troupe dans le cadre de laquelle les batteries opèrent. Si des unités d'artillerie sont par exception exposées, aux ailes par exemple, le peu de personnel monté appartenant aux batteries est insuffisant pour une exploration réellement protectrice. Il est par suite du devoir des chefs d'artillerie de tout grade d'attirer l'attention des troupes voisines sur le danger que court l'artillerie et, jusqu'à ce que ces troupes aient pris des dispositions voulues, d'assurer d'eux-mêmes la protection en faisant explorer aussi bien que possible le terrain, de façon à prévenir les surprises. Si une unité d'artillerie reçoit un soutien spécial, le chef de cette artillerie doit mettre le soutien au courant de la situation tactique et de ses intentions et lui indiquer où l'artillerie a particulièrement besoin de protection, par exemple ses flancs, les couverts non occupés qui se trouvent en avant de la position d'artillerie, etc. Le chef du soutien doit être prévenu quand l'artillerie sera sur le point d'exécuter des changements de position. Lorsque le terrain ne permet pas une vue d'ensemble, il faut assu-

rer la protection des longues colonnes de marche de l'artillerie en y intercalant de l'infanterie.

IX. Conclusions.

Des prescriptions réglant la manière d'employer correctement l'artillerie ne prévoiront jamais tous les cas qui peuvent se présenter dans les péripéties multiples du combat. Le but du combat et la situation tactique, l'état des troupes, puis aussi la configuration si variée de notre pays, les grandes différences de praticabilité du terrain, rendent illusoires les prescriptions formelles, même générales. Il est par suite d'autant plus nécessaire, lors des préliminaires et pendant le développement de chaque combat, *d'avoir clairement devant les yeux le but réel de l'emploi de l'artillerie*. Une direction tactique sûre, la connaissance complète des propriétés caractéristiques de l'arme, la juste appréciation de toutes les conditions du terrain, feront alors aisément trouver le mode d'emploi qui convient aux circonstances. Un jugement sain sur la situation, une décision énergique, les ordres clairs et précis qui en sont la conséquence, auront de meilleurs résultats qu'une appréciation hésitante et incertaine de toutes les éventualités possibles avec sa suite d'ordres sans précision et contradictoires.

Dans le cours de chaque combat, les diverses manières de conduire l'action que distingue la tactique peuvent se présenter. Après la rencontre, il pourra y avoir attaque d'un ennemi déployé, défensive, poursuite, retraite. Toujours le choix des moyens pour l'emploi de l'artillerie dépendra de la situation tactique. Dans le combat de rencontre, un déploiement visant un résultat précis, exécuté avec rapidité, peut assurer la supériorité du feu, tandis qu'en temporisant on abandonnera celle-ci à l'ennemi. Plus l'adversaire avec lequel on est entré en contact est fort, mieux il est préparé au combat, plus il est nécessaire d'engager les troupes avec de grandes précautions, si on ne veut pas s'exposer de bonne heure à des échecs partiels. Alors surtout l'artillerie, en raison de son déploiement difficile, de sa grande dépendance du terrain pour les mouvements devra mettre à profit tous les avantages de la configuration du sol et de l'occupation de la position à la faveur de la nuit pour s'engager avec des chances de succès. Il va de soi qu'il faut prendre avec le plus grand soin toutes les mesures de nature à assurer la supériorité du feu et l'efficacité voulue, en faisant de la manière la plus exacte les reconnaissances et la préparation du tir (jalonner les positions à occuper de nuit, détermination des distances, etc.).

Si l'adversaire est repoussé, l'artillerie a le devoir de tout mettre en jeu pour transformer, par son feu le plus puissant, la retraite en déroute. De leur propre initiative, sans aucun ménagement pour les hommes ou les chevaux, les chefs de l'artillerie doivent faire avancer des batteries pour rendre impossible par leur feu toute prolongation de résistance.

Après un combat malheureux, l'artillerie a accompli sa tâche si, en restant au feu jusqu'à la fin, elle a réussi à dégager la dernière troupe d'infanterie. Même quand alors elle a tout perdu, l'artillerie a néanmoins victorieusement rempli son devoir.

Pour que l'artillerie puisse satisfaire aux exigences imposées par le combat, il lui faut des chefs ayant des idées tactiques claires, résolus, très mobiles à cheval, il lui faut des batteries en état de mettre leurs pièces en action dans

tout terrain avec habileté et sûreté, conditions qui exigent pour la direction du feu des commandants maîtres de leur tir en toutes circonstances, ne se laissant jamais aller à prodiguer des munitions qu'il est difficile de remplacer. Chaque chef, le plus jeune comme le plus élevé en grade, doit tout mettre en jeu, en se conformant aux intentions du commandant supérieur, pour appuyer constamment l'arme principale.

Seules des batteries dans lesquelles chaque homme est profondément pénétré de toutes ses obligations, à la ferme volonté d'accomplir son devoir en tout de la manière la plus complète, seront à la hauteur de leur tâche au combat.

En somme, l'emploi de l'artillerie au combat ne comporte pas de règles absolues. Le but du combat, la situation tactique, l'état des troupes, les conditions du terrain, la connaissance approfondie des principes qui président à l'action des différentes armes indiqueront comment il convient d'employer l'artillerie et régleront le choix des moyens.

L'action de l'artillerie doit se faire sentir dans toutes les phases du combat ; elle doit s'exercer en liaison constante avec celle de l'infanterie, qui est l'arme principale.

Dans l'offensive, c'est essentiellement la progression de notre infanterie qu'il s'agit d'assurer par le feu de l'artillerie ; *dans la défensive*, il faut par tous les moyens arrêter la progression menaçante de l'infanterie de l'assaillant.

Pour cela, le feu des canons doit remplir plusieurs tâches essentielles, simultanément ou successivement.

Dans l'offensive :

Imposer silence à l'artillerie ennemie, qui arrête nos troupes ;
Détruire les obstacles matériels qui s'opposent à la marche ;
Obliger l'infanterie de la défense à se mettre à couvert et par suite à se taire ou à mal tirer ;

Faciliter l'approche de l'infanterie qui attaque en enveloppant d'un voile de fumée la ligne ennemie ;

Interdire tout mouvement des réserves ennemis.

Dans la défensive :

Arrêter l'infanterie adverse ;

Débarrasser du feu de l'artillerie ennemie l'infanterie de la défense, de façon que cette infanterie puisse elle-même, dans la zone du fusil, arrêter la progression de l'infanterie ennemie.

L'intelligence tactique, la décision rapide et sûre, la hardiesse, la mobilité à cheval, l'habileté dans la manœuvre et dans le tir, le sentiment du devoir allant jusqu'au sacrifice sont les qualités que doit posséder un chef d'artillerie.
